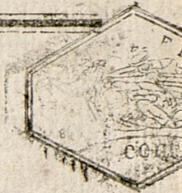


LE PUBLICISTE.

TRIDI 23 Messidor, an VII.



Suppression en Espagne de la caisse d'amortissement, pour le rétablissement des finances. — Prise de la Pouille par les troupes russes. — Prise d'assaut de la ville de Capoue par les rebelles napolitains. — Logemens préparés à Lubeck pour un corps russe. — Tentatives pour faire évader les Irlandais détenus à Hambourg. — Extrait d'une lettre de Berne sur la situation actuelle de la Suisse. — Nouvelles diverses.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, de 26 fr. pour six mois, de 50 fr. pour l'année.

ESPAGNE.

Madrid, le 7 messidor.

Il paroît qu'on n'a pas eu à se louer d'un établissement sur lequel on comptoit pour le rétablissement de nos finances, de la *caisse d'amortissement*, à laquelle présidoit une *junte suprême*. M. Espinosa, qui en étoit le directeur, vient d'être destitué avec éclat. Le trésorier-général a été lui demander hier les clefs de la caisse. Cet ex directeur n'en seroit peut-être pas quitte pour une destitution, s'il n'étoit pas puissamment protégé. La *caisse* & la *junte suprême* sont supprimées, & c'est le trésorier-général qui sera désormais seul chargé des opérations relatives à l'amortissement.

Le prince de la Paix continue à jouir des apparences de la plus grande faveur. Ayant été il y a quelques jours avec son épouse à Aranjuez, pour assister à la consécration de son beau-frère, fils de l'infant don Louis, qui a été porté à l'archevêché de Séville, il a reçu du roi & de la reine les témoignages les moins équivoques d'affection. Le marquis de Branciforte, qui a épousé sa sœur, vient d'être nommé capitaine-général des armées & sergent-major, inspecteur & chef des quatre compagnies des gardes-du-corps dont le roi est colonel. Il n'en conserve pas moins sa place de capitaine des gardes-du-corps de la compagnie Italienne. Le vieux & respectable marquis de Ruchena, qui depuis quelques années occupoit la place qu'on vient de donner au marquis de Branciforte, a paru fort sensible à cette disgrâce inattendue, & à l'abri de laquelle ses longs services sembloient devoir le mettre. Il étoit attaché à la maison militaire du roi d'Espagne depuis le regne de Philippe V, qui est mort en 1746.

ITALIE.

Venise, le 6 messidor.

L'amiral russe Uschakoff a publié, le 10 prairial, à bord du vaisseau le *Saint-Paul*, les nouvelles suivantes :

« Le capitaine de marine Sorokin, envoyé avec quelques bâtimens de guerre pour chasser les Français de Brindes & de la Pouille, a complètement réussi dans cette entreprise ; il a délivré non-seulement Brindes, mais encore Bari, Brelletta, Bisaglia & Foggia, & a forcé les Français à se retirer

vers Naples. L'étendard royal a été aussi tôt arboré sur ces villes. Le cardinal Ruffo a aussi battu les Français & s'est emparé d'Altamura. Naples est bloquée par les escadres combinées, anglaise, portugaise & napolitaine, qui ont occupé les isles d'Ichia, Procida, Capri, Castellamare, ainsi que Salerne & toute la province. Capoue a été pris d'assaut par les paysans, & toute la garnison passée au fil de l'épée. Douze mille habitans de l'Abbruzze bloquent Gaëte. Et fin, toutes les troupes qui s'étoient réunies aux Français sous Naples, les ont abandonnés ».

Le 19 prairial, les paysans des environs de Pesaro se leverent en masse, s'avancèrent sur trois colonnes vers cette ville, l'escaladèrent & s'en rendirent maître malgré la vigoureuse résistance de la garnison cisalpine & des patriotes. Ils y prirent 14 canons, & brûlèrent ensuite les arbres de la liberté, aux cris de *vive l'empereur ! vive le saint-père ! vive la sainte religion !*

On apprend de Rimini que le fort St-Léon, dans le duché d'Urbin, s'est rendu aux insurgés par capitulation.

Roveredo, le 9 messidor.

On fait monter la perte de l'ennemi dans les combats des 29, 30 prairial & 1^{er} messidor à 17 mille hommes, dont 10,500 prisonniers, parmi lesquels se trouvent 900 Polonais. Celle des troupes impériales est évaluée à 1400 hommes tués & 4 mille blessés ou faits prisonniers. Cette victoire a été d'autant plus décisive, que le général Moreau s'étoit avancée par la route de Tortone jusques du côté de Voghera, dans le dessein de mettre l'armée austro-russe entre deux feux. Il fut vivement repoussé par le général de Bellegarde. Le maréchal de Suwarow marche maintenant, avec le principal corps d'armée contre Moreau, pour le forcer à se retirer entièrement sur le territoire génois. Le général de Kaim a quitté Turin avec huit bataillons pour se rendre vers Asti. Un corps autrichien occupe les deux rives de la Bormida.

Le général Ott s'est réuni le 5 aux généraux Hohenzollern & Palfy dans les environs de Parme ; il s'est en suite remis à la poursuite du corps de Macdonald, qui s'est reformé derrière la Secchia, & qui se trouve réduit à 10,000 hommes. L'avant-garde du général Ott se trouvoit déjà le 6 au-delà de Reggio. Le comte de Klenau a marché sur Bologne.

Le maréchal Suwarow a reçu un courrier, avec la nouvelle qu'un corps de 20,000 Napolitains s'avance pour secourir l'armée impériale.

La première colonne du second corps de troupes russes arrivera le 17 de ce mois à Vérone.

HONGRIE.

Scutlin, le 2 messidor.

Suivant les lettres de Constantinople du 15 prairial, il arriva le 12 quatre Tartares, avec la nouvelle que le Pacha de Damas avoit complètement battu les Arabes qui s'étoient alliés avec Buonaparte, & qui avoient formé le projet de piller Damas. Il devoit arriver dans peu, de la mer noire dans le canal, une flotte russe de 200 bâtimens de différentes grandeurs, ayant à bord 25 mille hommes de troupes de débarquement.

A L L E M A G N E.

Lubeck, le 12 messidor.

On prépare ici des logemens pour un corps russe qui doit arriver. On présume qu'il se réunira à l'armée anglaise, dont on annonce la destination pour le continent. Les brevets d'officiers sont distribués; plusieurs officiers hollandais qui étoient, il y a trois ans, au service d'Angleterre, viennent de recevoir les leurs.

Hambourg, le 13 messidor.

Les Irlandois qui se trouvent ici & à Altona, ne négligent aucun moyen de rendre la liberté à Naper-Tandy & à ses compagnons de captivité. Ils étoient parvenus dernièrement à corrompre quelques soldats de garde qui, au moyen d'une récompense de 6 mille marcs, avoient promis de laisser évader les prisonniers. Mais le complot a été découvert à temps; les soldats ont été arrêtés, & celui qui avoit négocié directement, a passé avant-hier par les verges.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 6 messidor.

M. Pitt est parti pour Holywood. Il est fortement enrhumé.

Plusieurs régimens de milice irlandaise, qui ont offert de servir où on voudroit les employer, ont reçu ordre de se tenir prêts à s'embarquer.

Une partie de la milice de Worcester est arrivée en Irlande; on attend incessamment l'autre division. Ce corps, fort de 1000 hommes, doit remplacer la milice de Leicester, qui retourne en Angleterre, le tems qu'elle avoit offert de servir en Irlande étant révolu.

Le convoi pour Lisbonne, Oporto & Gibraltar, a mis à la voile de Falmouth le 28 prairial; la flotte des Indes Orientales est partie le 30 sous l'escorte du Madras; celle des Indes-Occidentales a dû mettre à la voile le 2 messidor.

Suivant les lettres de S. Kitt, une flotte très-riche devoit mettre à la voile le 19 floréal pour revenir en Angleterre, sous le convoi de la Vengeance.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre de Berne, du 14 messidor, sur la situation actuelle de la Suisse.

Beaucoup de nos législateurs expriment hautement leur étonnement sur ce que l'ex-directeur Ochs n'a pas encore été arrêté. On lui impute des torts très-graves qu'on pourroit bien lui faire expier. On lui attribue sur-tout les malheurs causés par l'invasion des Autrichiens. C'est à lui, ajoute-t-on, qu'il faut s'en prendre si les troupes helvétiques n'ont été ni approvisionnées ni payées, & si elles ont été dissoutes. Il s'est constamment opposé aux mesures énergiques que proposoit Laharpe. Il avoit eu l'adresse de se former une majorité dans le directoire. Oberlin, homme probe, mais un peu foible, avoit une telle confiance en lui, qu'il entroit dans toutes ses idées. Bay croyoit que la politique lui conseilloit de voter dans le sens de ces deux directeurs; ensuite que Laharpe & Clayre, ainsi que Dolder son successeur, ne pouvoient jamais faire prévaloir leurs avis, & étoient réduits à insérer leurs protestations au protocole. Présentement la majorité du directoire est très-bien com-

posée. Secretan, appuyé par la Harpe & Dolder, veillera pour le bonheur de l'Helvétie. On prétend que le nouveau directeur, en arrivant à Berne, a été entendre la messe avant même d'aller voir ses collègues. Les philosophes n'augurent pas bien de ce début.

Il est à regretter que la majorité du corps législatif ne soit pas dans d'aussi bonnes dispositions que celles du directoire. Plusieurs de ses membres n'ont pas les lumières nécessaires. En refusant les plus sages déterminations du directoire. La discorde & plusieurs petites passions règnent dans le sein du corps législatif. La différence de religions est aussi une source de divisions parmi ses membres.

Les membres du directoire travaillent tout le jour sans interruption jusqu'à ce que toutes les affaires soient terminées. Leur popularité est franche & sans affectation. Ils sont étrangers à toute espèce de luxe. Aucun d'eux n'a une voiture. La simplicité de leur habillement, de leurs mœurs, de toute leur conduite fait une très-bonne impression sur le peuple.

On mande du quartier général de Sieres, dans le Haut-Valais, que les rebelles des dixains supérieurs seroient déjà anéantis s'ils n'avoient pas reçu des Russes & des Autrichiens quelques renforts par le Piémont; mais ils sont détruits en grande partie. Les Français sont présentement tranquilles dans leur position derrière la Salina & Vispach. Les Russes, placés vis-à-vis d'eux, sont de la même espèce que les croates autrichiens, aussi sauvages, aussi cruels qu'eux; ils n'en diffèrent qu'en ce qu'ils sont moins disciplinés: ils pillent, brûlent, assassinent, ravagent par-tout où ils le peuvent. Au reste, on remarque déjà beaucoup de division parmi les troupes coalisées.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Briançon, le 12 messidor.

Le pape est parti de cette ville le 7, à huit heures du matin, accompagné du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale, de quelques gendarmes, & de ce qui restoit ici de sa maison. Depuis plus de quinze jours, quatre des principaux prélats de sa suite avoient été obligés de se rendre à Grenoble ou à Dijon. Il est parti malgré l'avis des officiers de santé, qui ont jugé qu'il courroit le danger de ne pas arriver à Valence, lieu fixé pour sa résidence.

Rochefort, le 16 messidor.

Les cinq vaisseaux espagnols, qui sont ici en rade sont bloqués par dix voiles anglaises; à l'exception d'un seul, ils sont en très-bon état; les équipages sont complets & animés du meilleur esprit. L'armée de terre ne paroît pas très-expérimentée; mais elle a pour chef un homme de beaucoup de mérite. Elle est réduite à environ deux mille hommes par l'effet des maladies, ou des remplaçans qu'elle a fournis aux équipages.

Strasbourg, le 19 messidor.

Tout est tranquille sur la rive droite en avant de Kehl. Notre gauche, postée à Freystett & Bischelshheim, a été considérablement renforcée. Nous sommes toujours à Appenweilher; mais les Autrichiens sont rentrés à Offenbourg.

Nos troupes en avant du Vieux Brisac ont été attaquées avant-hier par des forces supérieures; mais les ennemis ont été vivement repoussés.

On continue à travailler avec beaucoup d'activité aux fortifications de Mayence & d'Ehrenbreistein, dont les ouvrages sont encore augmentés tous les jours.

Les dernières lettres de la Suisse annoncent que le citoyen Ochs s'est refusé à quitter le canton du Léman; que le préfet de ce canton a de nouveau reçu ordre de l'éloigner, & Ochs celui de se rendre, sur-le-champ, à Bâle, où il sera sous la surveillance immédiate du préfet national Schmidt.

Le directoire helvétique a chargé une commission d'examiner pourquoi les troupes helvétiques ont manqué de toutes les choses nécessaires, après que les ordres les plus précis avoient été donnés pour qu'elles en fussent approvisionnées.

Le corps législatif helvétique s'occupe d'un plan important de finance.

Bruxelles, le 20 messidor.

Quelques germes de rébellion viennent encore d'éclater dans les environs de Wavre & de Saint-Lambert ; un acquéreur de domaines nationaux & deux gendarmes y ont été assassinés. Des bandes de brigands se forment de nouveau dans les bois & cherchent à opérer des soulèvements. Le général Béguinot, commandant en chef dans les neuf départemens réunis, vient de transférer son quartier-général à Bruxelles, afin de mettre un terme à ces excès. Il vient aussi d'adresser une proclamation énergique aux habitans de ce pays ; il les exhorte à la tranquillité & leur représente les malheurs que ces belles contrées ont déjà éprouvés.

Paris, le 20 messidor.

Le général Maibot, ci-devant membre du conseil des anciens, a été hier nommé par le directoire commandant de la 17^e division militaire (Paris), à la place de Joubert, qui a donné sa démission, mais qui n'a pas encore fixé le jour de son départ pour l'armée d'Italie.

— Le général Macdonald se rend par congé à Paris pour le rétablissement de sa santé.

— Le général Colaud a aussi obtenu un congé. Les magistrats de Manheim, pour lui prouver leur reconnaissance, lui ont fait présent d'un beau cheval avec son équipement.

— Il y a déjà plusieurs jours que le baron de Staël, ministre de Suède auprès de la république française, est reparti pour Stockholm, en vertu d'ordres de sa cour. Il paroît même que l'arrangement de ses affaires particulières avoit retardé de quelques tems son départ.

— On a répandu hier le bruit que le mode de l'emprunt présenté au conseil des cinq-cents, étoit reconnu inexécutable ; que Poulain-Grandpré l'avoit retiré de l'impression, & qu'il seroit au moins modifié. On paroît le regarder comme un de ces plans tirés du porte-feuille de l'ancien directoire, & plus propre à accroître la misère & le nombre des mécontents, qu'à assurer à la république les fonds dont elle a l'instant besoin.

— Le bail des maisons de jeu, à Paris, se donnoit de dix jours en dix jours, moyennant une somme d'environ 150 mille fr. par mois, laquelle étoit employée à payer la police de cette ville. Le renouvellement de ce bail n'ayant pas été accepté, ces maisons sont toutes fermées, à dater d'hier. On ne sait pas encore si les ordres du ministre, à ce sujet, sont momentanés ou définitifs.

— Plusieurs administrations municipales de Paris viennent d'être destituées.

— La société politique du Manege ne paroît pas avoir encore achevé son organisation, puisque jusqu'ici tout le monde y entre indistinctement. On y a arrêté en principe qu'on n'y feroit aucune adresse ou dénonciation qui ne fût signée d'un nom connu.

Une autre société de ce genre vient de se former dans le fauxbourg Germain.

— Le nouveau ministre de la police, Bourguignon, vient d'adresser aux administrations centrales, une circulaire, dans laquelle il les invite à recréer l'opinion publique, à arrêter dans sa naissance le fleau du fanatisme, à activer le service de la garde nationale, à faire exécuter les loix sur

les passe-ports, à faire respecter tous les signes, tous les attributs de la liberté, & former les nouveaux bataillons appelés par la patrie.

— Le citoyen Thomas (de Sainte-Foix) est nommé commissaire du directoire près l'administration centrale de la Gironde.

— Les citoyens Hauguel & Guérard, dit de la Quesnerie, nommés au corps législatif en l'an 5, & dont l'élection fut annulée le 18 fructidor, sont aujourd'hui devant le tribunal criminel du département de la Seine-Inférieure, comme prévenus de délits attentatoires au régime républicain.

— Le département du Cher devoit fournir onze cent quatre-vingt-un conscrits ; il en est parti de Bourges neuf cents ; trois cent trente-deux ont déserté en route, & commettent journellement des assassinats.

— Un convoi de 36 à 40 voiles, chargé de grains, est entré, le 10 messidor, dans la rade de Villefranche, près Nice.

— On vient de former, près de Middelbourg, un camp composé de troupes françaises & bataves ; beaucoup de batteries ont été élevées dans l'isle de Walcheren pour sa défense.

— On répand le bruit que l'Autriche a enfin obtenu de l'électeur de Saxe qu'il fournisse son contingent à l'armée de l'Empire ; mais cette nouvelle demande confirmation.

— On a publié à Londres, le 7 messidor, un papier qui donne le détail des négociations de Selz. On y voit qu'un traité de paix entre la France & l'Autriche étoit sur le point d'être conclu, sans l'intervention du burlesque congrès de Rastadt ; que le comte de Cobenzel demandoit particulièrement la cession entière du pays Vénitien, de la Valteline, des Grisons, de Mantoue, avec une petite portion de la Bavière du côté de Salzbourg, qu'il refusoit en même tems de faire aucune cession à la Prusse, & de consentir au plan de sécularisation ; insistant par-dessus tout sur l'aneantissement du traité de Bâle, comme étant trop favorable à la cour de Berlin.

On ne sait pas au juste quel degré de croyance mérite ce papier ; mais il jette beaucoup de louche sur les intentions de l'Autriche, & ne fait pas espérer qu'elle marche sur la ligne que prétend suivre la Grande-Bretagne.

— La compagnie anglaise des Indes a arrêté qu'il seroit fait à Nelson, pour sa victoire d'Aboukir, un présent de dix mille livres sterling.

— Ramel, ci-devant commandant de la garde du corps législatif, & déporté au 18 fructidor, vient de faire imprimer à Hambourg un mémoire sur quelques faits relatifs à cette journée, sur le transport, le séjour & l'évasion de quelques-uns des déportés. Une carte de la Guyane est jointe à ce mémoire, qui coûte quatre marcs courant (environ six francs).

— Le ci-devant maréchal de Broglie est partie de Lemberg (en Gallicie) le 23 prairial, pour se rendre à l'armée de Condé, qui s'est mise en marche vers le Rhin le 27 du même mois.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen GÉNÉSSEUX.

Séance du 22 messidor.

Plusieurs adresses des départemens félicitent le conseil du renversement du triumvirat.

Des citoyens de Paris, qui font les mêmes félicitations, demandent la prompt punition des traîtres, de Merlin, disent-ils, ce fabricant de conspirations; Réveillere, ce provocateur de la guerre de la Vendée; Rewbell & Scherer, ces affrontés d'apolloteurs; François (de Neuf-Château), le persécuteur des patriotes; Talleyraud-Périgord, agent de l'étranger; & Ramel, ce grand voleur de la république. — Mention au procès-verbal & renvoi à la commission.

Eschasseriaux fait autoriser l'administration municipale de la commune de Saintes, département de la Charente, à imposer sur les contribuables une somme de 7000 fr. pour subvenir aux frais de réparation & construction d'une salle destinée aux séances de cette administration.

Le citoyen Coignard, employé à la trésorerie, division des dépenses, fait don à la patrie d'une somme de 50 francs, & s'engage à fournir pareille somme tous les ans, sa vie durant, pour contribuer à réparer les maux de la guerre. — Mention honorable.

Le directoire propose au conseil par un message, d'exempter du timbre les actes que les créanciers de la république doivent fournir pour se faire liquider. — Renvoi à une commission spéciale.

L'ordre du jour appelle Brichet à la tribune, pour présenter un projet sur la loi du 20 vendémiaire an 4, relative à la répression du brigandage & à la responsabilité des communes. Le rapporteur en donne lecture.

Après la lecture du projet, on réclame l'urgence; elle est déclarée.

Berlier & quelques orateurs font sentir la nécessité d'adopter enfin des mesures qui puissent ramener la tranquillité dans les départemens où les assassins & les brigands exercent leurs fureurs. Berlier combat sur-tout les reproches d'inconstitutionnalité faits au projet; cet état de guerre dans lequel se sont constitués les brigands, dit-il, n'est-il pas hors la constitution & le salut de la république, dont la constitution n'est que le manifeste, n'est-il donc rien pour vous? Je demande que le projet soit discuté article par article.

Cambre combat le projet; il pense qu'il ne ferait que réveiller les haines, susciter de nouveaux ennemis, aiguër les esprits disposés à la tranquillité, & qu'il est contraire à la constitution.

Le conseil passe à la discussion successive des articles. Voici les principales dispositions de ceux qui ont été adoptés:

1°. Les parens d'émigrés, les ci-devant nobles compris dans les loix des 3 brumaire an 4 & 9 frimaire an 6, les enfans majeurs des émigrés, & les aïeuls, aïeules, peres & meres des individus qui, sans être ex-nobles, ni parens d'émigrés, sont néanmoins notoirement connus pour faire partie des rassemblemens ou bandes d'assassins, sont personnellement & civilement responsables des assassinats commis dans l'intérieur, en haine de la république.

2°. Les administrations centrales sont autorisées à prendre des otages dans les classes ci-dessus désignées, dans les communes, cantons & départemens où les troubles nécessitent cette mesure.

3°. Les otages qui, dans les dix jours de l'avertissement, ne se rendront pas au lieu indiqué par les adminis-

trations, ou qui s'en évaderont, seront assimilés aux émigrés, considérés & traités comme tels.

4°. Sont exceptés des dispositions ci-dessus les ci-devant nobles & parens d'émigrés qui ont constamment rempli des fonctions publiques à la nomination du peuple, ou qui sont dans les exceptions prévues par les loix des 3 brumaire an 4 & 9 frimaire an 6.

5°. Si un fonctionnaire public ou un défenseur de la patrie, ou un acquéreur de domaines nationaux est assassiné, le directoire exécutif, après avoir consulté les administrations centrales, est chargé de faire déporter hors le territoire de la république, dans les deux décades de l'assassinat, quatre otages par chaque individu assassiné, pris en premier lieu parmi les parens nobles d'émigrés, secondement parmi les ci-devant nobles, & successivement parmi les parens des individus faisant partie des rassemblemens.

6°. Le séquestre sera apposé sur les biens des otages déportés, & tiendra jusqu'à l'accomplissement des condamnations portées contre eux, & jusqu'à la représentation d'un certificat légal portant qu'ils subissent leur déportation.

7°. L'infraction de la déportation sera assimilée pour tous les effets à l'émigration.

8°. Indépendamment de la peine de déportation, les individus dénommés dans l'article premier, seront, respectivement dans chaque département, civilement & solidairement responsables d'une amende de 5000 fr. par chaque individu assassiné, soit isolément, soit dans une action, ou de quelque autre manière que ce soit. Les biens des otages déportés seront sujets à ladite indemnité.

Outre l'amende de 5000 fr. versée au trésor public, lesdits individus seront civilement & solidairement garans & responsables d'une indemnité qui ne pourra être moindre de la somme de 6000 fr. en faveur de la veuve, & de 3000 fr. pour chacun des enfans de la personne assassinée.

Les citoyens mutilés qui survivront à leurs blessures, auront droit à une indemnité qui ne pourra être moindre de 6000 fr.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution qui valide les opérations de l'assemblée primaire de Fleurance; il a ajourné la discussion sur la résolution qui établit un octroi de bienfaisance à Sedan.

Bourse du 22 messidor.

Rente provisoire, 3 fr. — Tiers consol, 9 fr. 38 cent. — Bons $\frac{2}{3}$, 75 cent. — Bons $\frac{5}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 62 fr., 59 fr. 50 cent. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.....

Des suites de la contre-révolution de 1680, en Angleterre; par Benjamin Constant, in-8°. Prix, 1 fr. 20 cent. & 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez S. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

On sent avec quelle avidité seroit recherché un pareil ouvrage, quand il seroit écrit par l'écrivain le plus médiocre: malgré la distance, la mer & un siècle, tout ici paroît personnalité, comparaison, rapprochement: tout parle aux souvenirs, aux craintes, aux inquiétudes, aux pensées enfin, comme aux passions de toute espèce; mais l'ouvrage brille encore de tout le talent de l'auteur, talent avoué par tous les partis, & qui n'a rencontré que peu de rivaux depuis qu'il paroît.

A. FRANÇOIS